

**Compte-rendu de réunion**  
**Commission Environnement – Cadre de vie**  
**Lundi 17 mars 2025 – 20 heures**

**ORDRE DU JOUR : - Projet Réaménagement site Stref**

***Présents***

J. Delalandre – Maire  
N. Portail – Maire-Adjoint  
S. Rouquette – Maire-Adjoint  
J. Lemoine, Conseiller Municipal  
W. Penna, Conseiller Municipal

***Absents et excusés***

J. Vatey – Maire-Adjoint  
C. Benoit – Conseillère Municipale

***Membres extérieurs***

G. Portail  
D. Faucherre  
J. Grédé

**Intervenant extérieur :** Mme Marty Mathilde, Chargée de mission Énergies renouvelables au PNRBSN.

1° Présentation avec échanges sur les projets présentés en Mairie, d'il y a quelques années à récemment, sur les possibilités et impossibilités de projets sur le site de la ballastière compte tenu des différents contraintes (PLUi, PPRI...).

2° Des propositions d'Enedis pour un raccordement sont évoquées.

3° 2 simulations financières sont suggérées

- Raccordement au réseau Haute Tension
- Raccordement au poste source de Yainville

4° Évocation de la constitution d'une société de projet

5° Remarques diverses :

M. Faucherre Didier propose d'aligner l'observatoire par rapport à la grande île.

M. Penna Wandrille revient sur le sentier pédagogique et sur un timescope.





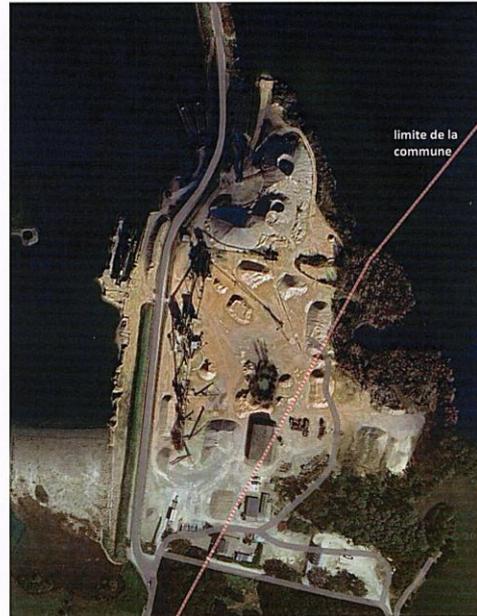
Carrières STREF : SAS créée en 1958  
« exploitation de gravières et sablières ».

STREF a déclaré à la commune la fin de l'activité  
au **31 décembre 2024**.

STREF a 2 ans (jusqu'en décembre 2026) pour éliminer tout le  
matériel en place et finaliser le réaménagement du site.

**Restitution du foncier à la commune de Jumièges  
(domaine privé de la commune).**

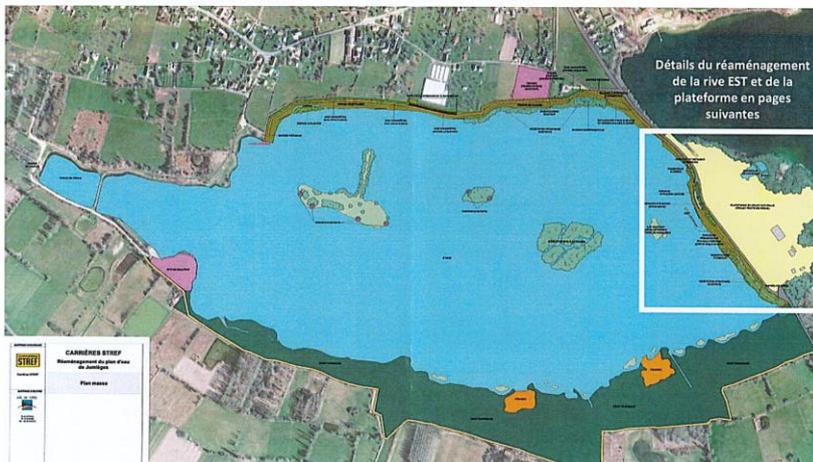
La zone au sud-est de la parcelle est située sur le territoire du  
Mesnil-sous-Jumièges, tout en étant propriété de Jumièges.



## Le réaménagement du plan d'eau

Des aménagements ont déjà été réalisés en parallèle de l'exploitation de la carrière :

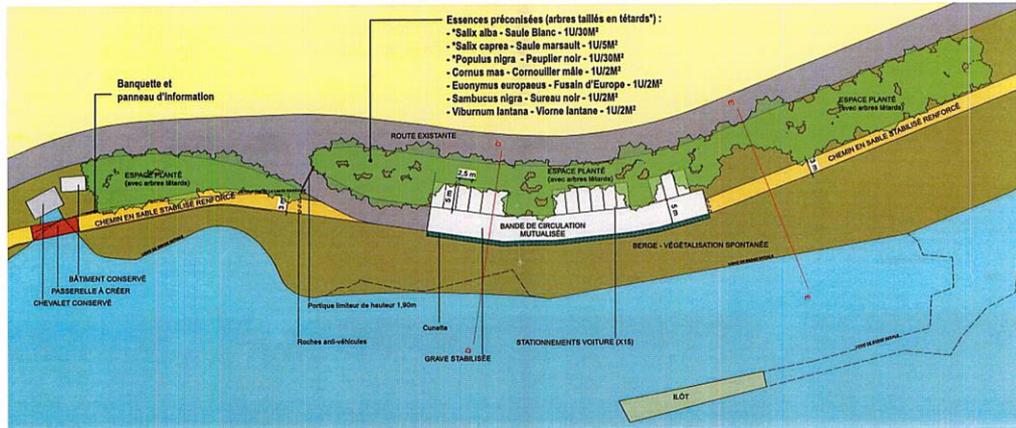
- Au sud : une zone tourbeuse gérée en estive collective, des frayères à brochets, un site de balltrap
- À l'ouest : un lac de pêche avec un ponton accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Sur les 2 îles et le long des rives : des gabions



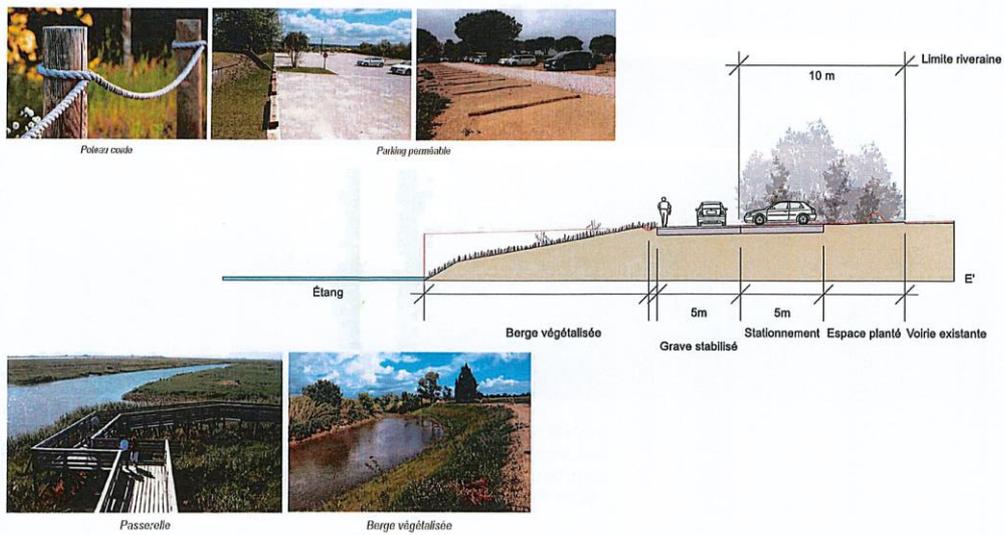
Un projet actualisé de réaménagement porté par la STREF et établi en collaboration avec la commune, le PNR et le CAUE sera prochainement soumis au conseil municipal puis déposé à la préfecture. Ce projet fera alors l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral. Il comprend :

- Sur les rives NORD et EST : un chemin en sable stabilisé pour que les visiteurs puissent se promener le long du plan d'eau à pied, à vélo ou à cheval (+ accessibilité PMR).
- Sur la rive NORD : un remaniement des berges de manière à retrouver une pente régulière jusqu'à l'étang, un reprofilage des merlons, la création d'un chenal sur 6m de largeur, la plantation de haies champêtres arbustives et d'arbres fruitiers.
- Sur la rive EST : voir les pages suivantes

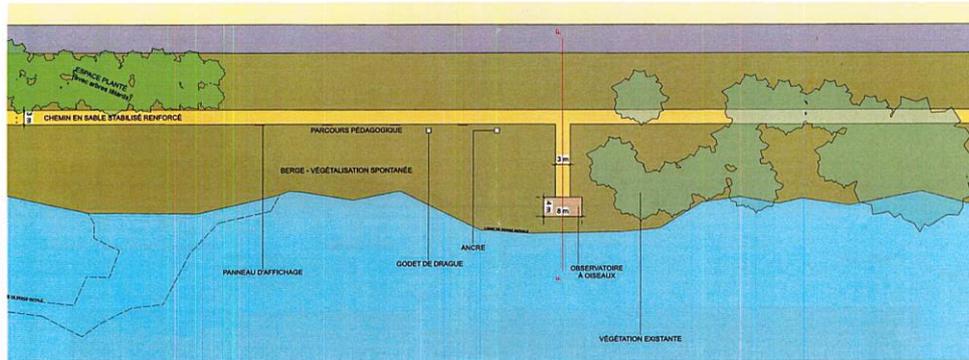
## Le réaménagement de la berge à l'est du plan d'eau 1/2



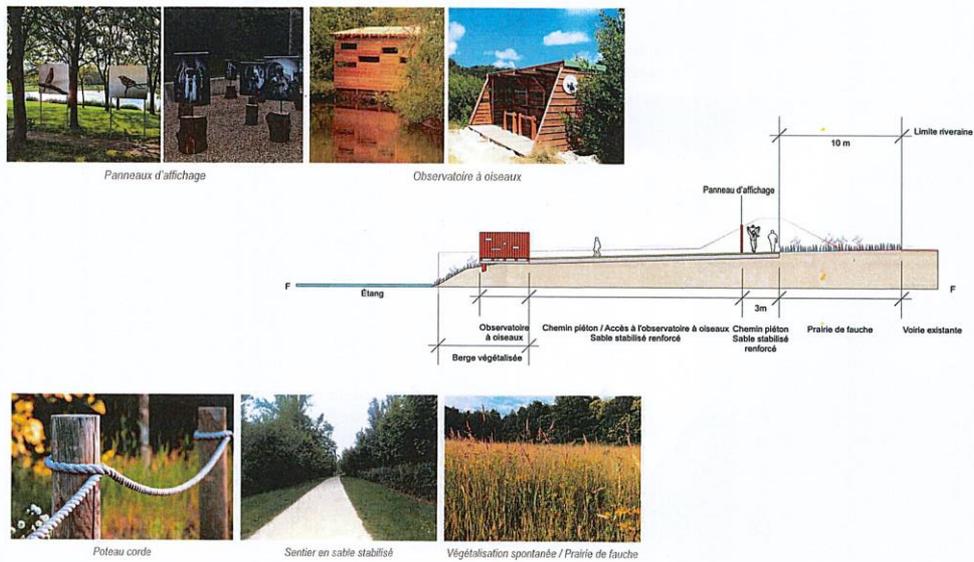
Le long de la route existante, un **stationnement** en grave stabilisée renforcée permettra l'accueil des visiteurs (15 places pour véhicules légers). Cette aire de stationnement s'inscrit dans la continuité du **cheminement piétonnier** qui suit les berges. Une **passerelle** sera créée. En bordure de route, des **arbres et arbustes locaux** limiteront l'impact visuel du parking et créeront un effet de découverte lors de l'arrivée sur le site. Les saules et peupliers seront taillés en têtard. Un îlot à sternes sera créé.



## Le réaménagement de la berge à l'est du plan d'eau 2/2



Au sud du parking, le long du chemin piétonnier sera installé un **observatoire à oiseaux**. Positionné en surplomb il permettra l'observation dissimulée vers le plan d'eau et notamment vers les différentes îles et la berge sud.  
**Un parcours pédagogique** sera installé le long du chemin. Des panneaux d'affichage et d'anciens outils présenteront l'histoire de la ballastière, par l'intermédiaire d'images et de récits, depuis les prémices de l'exploitation jusqu'au développement d'une richesse écologique caractéristique des paysages des boucles de la Seine.



## La plateforme

Durant l'hiver 2016, une mare a été créée à côté de la zone d'exploitation. Les abords de la mare ont été colonisés par différentes espèces floristiques (57 espèces en 2022, + 12 espèces par rapport à 2018).



Le plan de réaménagement validé par la préfecture en 2012 prévoyait de décaisser la plateforme pour créer une prairie.

La commune, qui bénéficiait de revenus de l'exploitation de la carrière, a souhaité explorer d'autres possibilités d'exploitation économique de cette plateforme.

Plusieurs usages ont été proposés à la commune ou par la commune :

- Cabanes de pêcheurs
- Télési nautique
- Maisons flottantes
- Halte fluviale pour le tourisme
- Hébergements nature dans des chalets
- Extension de l'entreprise Chronochape
- Photovoltaïque flottant sur le lac
- Piscine
- Zone de stockage de bois bocager déchiqueté

Le Plan de Protection du Risque Inondation contraint la réalisation de nombreux projets.

## Les différents usages de la plateforme envisagés par la commune



### Énergies renouvelables

**Zone Photovoltaïque au sol** (environ 5 ha)

**Zone Bois Energie** : dépôt de bois déchiqueté pour l'alimentation des chaufferies bois locales (environ 1,5 ha)

### Biodiversité/agriculture

**Corridor écologique** entre la mare, la partie boisée, le chemin et le marais (environ 1 ha) : une prairie de fauche (prairie humide ou prairie classique en apportant des matériaux issus des merlons)

